Ville de Denain

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261102-261102DEC_115CP-AU

DECISION N°2026-115/CP

OBJET : FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE DENAIN
Lot 2 : Fourniture de vêtements de travail pour les agents de la Police Municipale et les agents de surveillance de la voie publique

1. **Commande publique**
2. **Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 02 Avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché passé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société GK PROFESSIONAL,

D E C I D E

Article 1 : Un marché pour la fourniture de vêtements de travail pour les services de la Ville de Denain – lot 2 : Fourniture de vêtements de travail pour les agents de la Police Municipale et les agents de surveillance de la voie publique sera signé par mes soins avec la société GK PROFESSIONAL – SIRET N° 444 484 042 00023 - située au 159 avenue Gallieni 93170 BAGNOLET.

Article 2 : Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum par année de marché comme suit :

Montant minimum annuel : 3 000 € HT
Montant maximum annuel : 18 000 € HT

Sous réserve de la révision des prix prévue au cahier des charges.

Article 3 : Le présent marché prend effet à compter de sa notification, reconductible deux fois par tacite reconduction pour une durée totale ne pouvant pas dépasser trois ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 28 Octobre 2026

Le Pouvoir Adjudicateur,

Par délégation du Maire

MAIRIE DE DENAIN

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI **E. CHERRIER**

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)